

17 oct 2025 -19:21

Appartient à [Conseil des ministres du 17 octobre 2025](#)

Modification de la mise à la retraite des fonctionnaires

Sur proposition de la ministre chargée de la Fonction publique Vanessa Matz, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à supprimer la mise à la retraite automatique des fonctionnaires dès l'atteinte de l'âge légal de la retraite.

Le projet prévoit que l'agent puisse continuer à exercer ses fonctions au-delà de l'âge de la retraite. Il peut être mis fin à ses fonctions pour deux raisons :

- soit lorsque le fonctionnaire en fait la demande
- soit lorsque le fonctionnaire-dirigeant prend une décision motivée

Les procédures à cet effet doivent être fixées par arrêté ministériel. Les demandes introduites à la date d'entrée en vigueur de ce projet d'arrêté restent régies par les dispositions qui étaient en vigueur avant cette date, c'est-à-dire selon la procédure contenue au sein de l'arrêté ministériel du 11 septembre 2012.

Le projet est soumis à la négociation syndicale et sera ensuite transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 12 mai 1927 relatif à l'âge de la mise à la retraite des fonctionnaires, employés et gens de service des administrations de l'Etat

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation
publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction
publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique
et de la Politique scientifique
Avenue de la Toison d'Or 87
1000 Bruxelles
Belgique
<https://matz.belgium.be>
info@matz.fed.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@matz.fed.be

Bart Tierens
Porte-parole (NL)
+32 494 48 85 71
bart.tierens@matz.fed.be